



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 JUILLET 2026

Le 08 juillet 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames DAUNIS Christiane, GUERIN Catherine, TISSOT Annie, WAGNER Patricia, DAVIET Carole, CHARVIER Céline, COMBIER Déborah, FILIPOVIC Elsa, BAUSTIER Manon.

Messieurs CHASSAGNE Eric, DE PACHTÈRE Philippe, COCATRIX Fabrice, BEHAGHEL Mathieu, MATERINSKY Laurent et BOUDET Jérôme.

Absent : M. RABUT Romain

Absents excusés : Ms. RUFFIER Mickael (pouvoir donné à M. CHASSAGNE Eric), FRIOCOURT Cyril (pouvoir donné à Mme TISSOT Annie) et MARTINS Miguel (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS).

Madame Christiane DAUNIS a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 30 juin 2026 - Nombre de membres en exercice : 19 - Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Ordre du jour :

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2026 à l'unanimité.

➤ **INSTITUTION** :

- Fonctionnement du conseil municipal – règlement intérieur

Le règlement intérieur est un document déterminant les règles de fonctionnement interne du conseil municipal. Il fixe un cadre pour organiser le travail au sein de l'assemblée délibérante et en fixe les modalités de fonctionnement et d'échanges. Pour les communes de 1000 habitants et plus, les conseils municipaux doivent adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant leur installation. Le règlement proposé est approuvé à l'unanimité.

- Services périscolaires – modification du règlement intérieur

Les membres de l'assemblée sont informés que le fournisseur des repas pour le restaurant scolaire et pour Cap Loisirs opèrent des changements d'organisation pour les commandes de repas à partir de septembre 2026. Cette démarche du prestataire a des conséquences sur les modalités des réservations des repas auprès du service périscolaire, ce qui implique de faire évoluer le règlement intérieur du service périscolaire. Ce règlement est validé à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION à compter du 1^{er} septembre 2026.

➤ **SUBVENTION** : CDAS 2026 – projets aménagements bâtiments communaux et voirie

Dans le cadre d'une demande de subvention CDAS 2026 auprès du département, il est nécessaire que le Conseil Municipal approuve les aménagements de bâtiments communaux et de voirie pour lesquels les subventions sont demandées.

❖ Les aménagements prévus pour les bâtiments communaux sont les suivants :

- Mairie – SAS d'entrée : il s'agit de rénover et d'améliorer le sas d'entrée de la mairie qui est vieillissant et n'assure plus une sécurité optimale en matière de fermeture. La rénovation de ce sas permettra également une accessibilité facilitée pour les personnes à mobilité réduite.
- Maison médicale : la commune loue des locaux à des médecins qui souffrent de la chaleur de juin à septembre. Afin d'améliorer l'accueil des patients et la qualité de travail pour les médecins, il est prévu d'installer un système de climatisation à l'étage de la maison médicale.
- Ecole maternelle : il s'agit de rénover les menuiseries de l'école qui sont largement vieillissantes. Cet investissement permettra de gagner en consommation d'énergie et en confort.

Le montant estimé de ces aménagements est de 67 836.00€ HT et les sommes sont prévues au budget primitif 2026.

❖ Les aménagements prévus pour la voirie sont les suivants :

Ce projet consiste en la réfection et l'amélioration des routes de la Commune et également d'une mise en sécurité d'une traversée piétonne. Deux secteurs sont concernés : le hameau de la Molière et la route de Rumilly. Le montant estimé de cet aménagement est de 144 336.00€ HT et les sommes sont prévues au budget primitif 2026.

Ces aménagements sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil municipal qui autorisent le maire à solliciter le département pour des subventions CDAS.

➤ **CABINET MEDICAL** : Signature d'un bail professionnel avec une psychologue

Une psychologue, Mme Marjolaine Burin, va s'installer, à compter du 1^{er} août 2026, dans un local professionnel, situé à l'étage de la maison médicale, sise 200 rue des Ecoles. Il est proposé d'établir un bail professionnel avec cette psychologue, accepté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

➤ **RESSOURCES HUMAINES** : Autorisation pour signature de contrats

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2026/2027, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- des contrats de travail pour des postes sur les emplois permanents des secteurs scolaire et périscolaire,
- d'autres contrats de travail en cas de nécessité, notamment pour accroissement d'activité en cas de modification d'organisation d'ici la rentrée scolaire ou en cas de défection d'agents.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité la signature de ces contrats.

➤ **FINANCES :**

- Subvention d'équipement versée – durée d'amortissement – aménagement carrefour hameau de Muret

Il est rappelé que par délibération du 07 juillet 2022, le conseil municipal a accepté de participer financièrement à l'aménagement du carrefour du hameau de Muret et que par délibération du 11 septembre 2025, il a fixé le montant de la participation communale pour les travaux à hauteur de 4000.00€ pour la commune de Saint-Sylvestre.

Cette dépense est une subvention d'équipement versée (chapitre 204) et doit, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, être amortie. La durée d'amortissement ne peut excéder 30 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national. Il est nécessaire de statuer sur la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement versée. Il est proposé une durée de 5 ans, acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

- Budget principal - décisions modificatives

1. Par délibération du 11 septembre 2025, le Conseil Municipal a décidé de participer financièrement, à hauteur de 4000.00€, au projet d'aménagement du carrefour du hameau de Muret dont les travaux sont initiés par la commune de Saint-Sylvestre. La somme de 4000.00€ a été prévue au budget 2026 au compte 2151 (travaux de voirie). La somme doit être versée au compte 2041482 (subvention d'équipement).

Il est donc nécessaire de prévoir une décision modificative, à savoir :

Budget principal - Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – compte 2151 (travaux de voirie) : - 4000.00€

Chapitre 20 – compte 2041482 (subvention d'équipement) : + 4000.00€

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

2. La dépense de subvention d'équipement de 4000.00€ pour l'aménagement de voirie pour la commune de Saint-Sylvestre doit être amortie au prorata temporis. La dépense sera mandatée en juillet 2026 et l'amortissement pourra démarrer dès le mois d'août 2026. La durée d'amortissement ayant été votée à 5 ans, le montant à prévoir pour l'amortissement pour l'année 2026 est de 333.33€. Une opération d'ordre est nécessaire. La somme n'ayant pas été prévue au Budget primitif, la décision modificative suivante est à prévoir :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Compte 681 (Dotations aux amortissements) : + 334.00€

Recettes

Compte 70311 (concessions dans les cimetières) : + 334.00€

Section d'investissement

Dépenses :

Compte : 231 (immo. Corporelles en cours) : +334.00€

Recettes :

Compte 28041482 (amortiss immo. Incorporelles) : +334.00€

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

➤ **URBANISME/FONCIER :**

- Eco-bourg : acquisition gratuite de parcelles au profit de la commune

Les parcelles cadastrées section AD n°558, 608, 611, 614, 617 et 620, aujourd'hui propriété de la société Teractem et grevées de servitudes au profit de la commune (voirie, réseaux, stationnement, rétention eaux pluviales), seront rétrocédées à la commune à titre gratuit une fois les travaux de construction des 5 collectifs terminés et l'ASL de la copropriété « La Belle Échappée » constituée. Les frais d'acte seront à la charge de la commune et il sera nécessaire de prévoir les restrictions d'usage pour la place dite de livraison de bois.

L'acquisition des parcelles citées ci-dessus est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

- Dossiers en cours

- **PERMIS DE CONSTRUIRE/AMENAGER**

DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 26 00005	Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS	13 place de l'Albanais	construction d'une halle/préau	instruction en cours
PC 074 161 25 X0002-M01 modificatif	FRIOCOURT Cyril	237 rue des Berdalles	murs de soutènement / clôture / déplacement de la pompe à chaleur / climatisation	ACCORDÉE le 23/06/2026
PC 074 161 26 00007	TANZILLI Raphaël	736 route du Bondet Chaunu	pergola bioclimatique	ACCORDÉE le 23/06/2026

- **DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX**

DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 26 00038	DUCROT Stéphane	390 route de Joudrain	abri voiture	ACCORDÉE le 23/06/2026
DP 074 161 26 00039	MANENT MARTINEZ Valérie	229 chemin de la Tailla	pergola bioclimatique	ACCORDÉE le 23/06/2026
DP 074 161 26 00040	SALLEYRON Joris	195 rue des Ecoles	serres maraîchères	ACCORDÉE le 23/06/2026
DP 074 161 26 00041	BODIN Grégory	270 route de la Fontaine	panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 06/07/2026
DP 074 161 26 00042	DAVIET Cédric	155 chemin des Hutins	création d'une ouverture et d'un escalier extérieur, modification du bac de déchargement de bois déchiqueté et suppression d'un appentis	ACCORDÉE le 06/07/2026
DP 074 161 26 00043	CHAUFFERIN Arthur	173 route de la Radia	création d'une ouverture	ACCORDÉE le 06/07/2026
DP 074 161 26 00044	ERIC ENERGY SARL pour BLONDEL Michel	162 route de la Molière	panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 06/07/2026

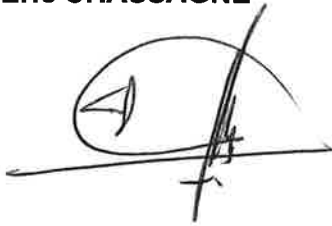
➤ **QUESTIONS DIVERSES** : Présentation de l'opération Opt-e (optimisation des coûts d'électricité)

Sont présentés à l'assemblée les services de la société Ecodigo, entreprise privée qui propose des achats groupés d'énergie à tarifs avantageux. L'idée serait de regrouper des contrats au niveau de la commune pour les habitants. Ces contrats seraient de longue durée, de 3 à 5 ans. Les membres de l'assemblée arguent que la procédure paraît compliquée et des questions se posent sur le rôle de la mairie pour ce type de proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h45.

A Marcellaz-Albanais, le 27 juillet 2026.

**Le Maire,
Eric CHASSAGNE**



**La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS**

